



Maire: A.BUTEL

ler adjoint: J. LAPEYRE

2ème adjoint: J. PUGET

3ème adjoint: A. LAURENS

Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 9 I

Secrétaire de séance: Alain MANIVEL

Conseil municipal du 21/01/2023

<u>Présents:</u> A. BUTEL, MJ. CAYOL, J. LAPEYRE, A. LAURENS, A. MANIVEL, S.PATRAS, JM. PRAYER, J. PUGET, MP. ROGOU, IL. SERRES

chasse,

Excusés/pouvoirs: C. LAPEYRE (pvr à MP. ROGOU), F. PRAL (pvr à S. PATRAS), J. SARRAZIN (pvr à J. LAPEYRE)

Agriculture (pêche,

DANS CE NUMÉRO:

- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du PV 14/12/22 et du 14/01/2023 Approuvés
- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 4- Constitution des commissions consultatives communales
- 5- Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire
- Prise d'acte de l'élection des représentants au Conseil Communautaire
- 7- Indemnités de fonctions
- 8- Majoration des indemnités de fonction
- 9- Election membres CAO, jurys de concours et MAPA
- Election des membres de la commission DSP et concessions
- II- Désignation des représentants au CST
- 12- Représentants au CA de la SEM Dévoluy
- 13- Représentants au CA de l'Office de Tourisme
- 14- Représentants au CA de la SPL Buëch Dévoluy Exp
- 15- Désignation des représentants au sein de divers organismes
- 16- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Désignation d'un correspondant défense

Au cours du dernier Conseil Municipal du 21 janvier dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

Mme le Maire annonces deux démissions au sein du conseil municipal:

- Amélie MARRIQ
- Fabien SERRES

3– Règlement du Conseil Municipal :

Les conseillers ont eu, en amont de la séance un exemplaire du règlement porté à leur approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux contre (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE) :

- APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal,
- DIT que ce règlement intérieur remplace celui acté par la délibération n°2020-099 du 23/10/2020 et qu'il sera le seul à être appliqué au sein du Conseil Municipal.

4– Constitution des commissions consultatives communales :

Sur proposition du Maire: Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité:

DÉCIDE de créer les commissions consultatives :

<u>Finances</u>: JL. SERRES, A. MANI-VEL, MP. ROGOU pastoralisme): S.PATRAS, C. LAPEYRE, J. SARRAZIN
Population: J. PUGET, F. PRAL, MJ. CAYOL
Sports, Evènements, Culture: JM. PRAYER, S. PATRAS, J. SARRAZIN
Urbanisme: A. MANIVEL, J. LAPEYRE, MJ. CAYOL
Travaux: A. LAURENS, J. LAPEYRE, J. SARRAZIN

 DÉSIGNE leurs membres de la manière détaillée ci-dessus.

5- Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire :

L'intégralité des délégations données au Maire sont lisibles sur le PV complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

 DECIDE de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, les prérogatives détaillées dans la délibération.

6- Prise d'acte de l'élection des représentants au Conseil Communautaire :

Mme la Maire explique que ce sont les trois premiers élus du tableau qui siègent au sein du conseil communautaire.

Mme le Maire dit qu'elle accepte ce siège.

Jean LAPEYRE (I er adjoint) dit qu'il refuse ce siège.

Jacqueline PUGET (2^{ème} adjointe) dit qu'elle accepte ce siège. Alain LAURENS (3^{ème} adjoint) dit qu'il accepte ce siège.

Mme le maire dit que les représentants de la commune au sein du conseil communautaire seront :

Le Maire Alexandra BUTEL, la 2^{ème} Adjointe Jacqueline PUGET, le 3^{ème} Adjoint Alain LAURENS.

7- Indemnités de fonction :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec deux abstentions (Marie-Paule RO-GOU et Cécile LAPEYRE):

- FIXE le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 40.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;
- FIXE le montant de l'indemnité pour l'exercice des fonctions d'adjoint au maire à 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;
- PRÉCISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice et payées mensuellement. Les dispositions de la présente délibération prennent effet à compter du 14 janvier 2023.
- DÉCIDE que l'enveloppe restante sera distribuée à part égale entre les deux conseillers délégués nommés par le Maire

8- Majoration des indemnités de fonction :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux contre (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE) :

• DECIDE d'attribuer la





- 18- Désignation membres commission paritaire de suivi DSP domaine skiable
- 19- Désignation membres commission de suivi DSP Centre de bien-être O'dycéa
- 20- Ligne de trésorerie budget principal
- 21- Urbanisme DIA
- 18- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal
- 19. Questions diverses

Si vous souhaitez accéder aux Procès-verbaux complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune: www.mairiedevoluy.fr

Le PV relatif à ce conseil municipal sera publié dès son approbation en séance.

Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

majoration de 15 % au titre de chef-lieu de canton;

- DECIDE d'attribuer la majora- LAURENS, Jean-Louis SERRES station de tourisme.
- jurys de concours et des mar- de la SEM Dévoluy : chés à procédure adaptée :

Conseil Municipal à la majorité : • DESIGNE Alexandra BUTEL,

procédure adaptée.

Membres titulaires : Jean LA- SEM DEVOLUY. PEYRE, Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL

Membres suppléants : Stéphane PATRAS, Alain LAURENS, Jean-Louis SERRES

10- Election des membres de la commission de Délégation des Services Publics et de Concessions:

Conseil Municipal à la majorité :

ce public et concession:

Membres titulaires : Jean LA- Jean-Marie PRAYER PEYRE, Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL

PATRAS, Alain LAURENS, Jean-Louis SERRES

II – Désignation des 4 représentants au Comité Social Territo-

Conseil Municipal à la majorité : • ELIT pour représenter la commune au sein du Comité Social Territorial:

Membres titulaires : Alexandra BUTEL, Alain MANIVEL, Alain tion de 50 % au titre du clas- Membres suppléants : Jacqueline sement de la commune en PUGET, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Marie-Jo CAYOL

9- Election des membres de la 12- Désignation des 6 représencommission d'appel d'offres et tants au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

• ELIT pour faire partie avec Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Mme le Maire, Présidente, de la Stéphane PATRAS, Jean-Louis commission d'appel d'offres et SERRES, Alain MANIVEL pour de la commission Marchés à représenter la commune au sein du Conseil d'administration de la

13- Désignation des 6 représentants au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Dévo-

Après en avoir délibéré et avec deux abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE), le Conseil Municipal:

• ÉLIT pour représenter la Com-Après en avoir délibéré, le mune du Dévoluy au sein du conseil d'administration de l'Offi-• ELIT pour faire partie avec ce de Tourisme du Dévoluy : Mme le Maire, Présidente, de la Alain MANIVEL, Jacqueline PUcommission Délégation de servi- GET, Marie-Jo CAYOL, Frédérique PRAL, Jérémy SARRAZIN,

14 Désignation des 5 représen-<u>Membres suppléants</u>: Stéphane tants au Conseil d'Administration de la SPL Buëch Dévoluy Exploi-

Après en avoir délibéré et avec deux abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE), le Conseil Municipal:

Après en avoir délibéré, le •ÉLIT pour représenter la Commune du Dévoluy au sein du conseil d'administration de La SPL Buëch Dévoluy Exploitation : Alexandra BUTEL, Jacqueline

PUGET, Marie-Jo CAYOL, Jean -Louis SERRES, Stéphane PA-

15- Désignation des représentants de la commune au sein des organismes suivants :

CNAS

Candidat : Jean-Marie PRAYER Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• Nordic Alpes du Sud Candidats : Stéphane PATRAS (titulaire) et Tristan CALAMI-TA (suppléant).

Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

 Association des Communes forestières

Candidats: Alain LAURENS (titulaire) et Jean-Marie PRAYER (suppléant).

Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

•Association des Communes **Pastorales**

Candidats : Stéphane PATRAS (titulaire) et Jean-Louis SERRES (suppléant).

Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

•IT 05

Candidats: Jean LAPEYRE (titulaire) et Alain LAURENS (suppléant).

Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

•Territoire d'Energie (SYME05) Collège Haut Buëch-Veynois-Dévoluy et Collège Eclairage public.



Le Petit Rapporteur



Si vous souhaitez

Procès-verbaux

la Commune:

séance.

complets, vous pouvez

vous rendre sur le site de

www.mairiedevoluy.fr

Le PV relatif à ce conseil

municipal sera publié

dès son approbation en

accéder aux

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Candidats : Alain LAURENS (titulaire), Jean LAPEYRE et Jean-Louis SERRES (suppléants). Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• CLEDA

Candidats: Titulaires: Alain LAURENS, Jérémy SARRAZIN, Alexandra BUTEL. Suppléants: Jean LAPEYRE, Stéphane PA-TRAS, Jean-Louis SERRES. Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

SCOT

Candidats: Alexandra BUTEL (titulaire) et Alain LAURENS (suppléant).

Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• CLECT

Candidats: Alexandra BUTEL (titulaire) et Alain LAURENS (suppléant).

Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• AFP La Cluse

Candidats : Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Stéphane PATRAS

16— Désignation d'un correspondant incendie et secours :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux abstentions (Marie-Paule RO-GOU et Cécile LAPEYRE) :

•DESIGNE Jean LAPEYRE comme étant pour la commune du Dévoluy le correspondant incendie et secours.

17- Désignation d'un correspondant défense :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux abstentions (Marie-Paule RO-GOU et Cécile LAPEYRE) :

•DESIGNE Jean LAPEYRE comme étant le correspondant défense de la commune du Dévoluy.

18- Désignation de 3 membres au sein de la commission paritaire de suivi de DSP domaine skiable:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux abstentions (Marie-Paule RO-GOU et Cécile LAPEYRE) :

•DESIGNE Jacqueline PUGET, Jean-Marie PRAYER et Jérémy SARRAZIN ; comme représentants de la commune au sein de la commission paritaire.

19– Désignation de 3 membres au sein de la commission de suivi de DSP Centre de Bienêtre O'dycéa:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux abstentions (Marie-Paule RO-GOU et Cécile LAPEYRE) :

•DESIGNE Frédérique PRAL, Alain MANIVEL et Alain LAU-RENS ; comme représentants de la commune au sein de la commission de suivi de la DSP du Centre de Bien-être O'dycéa

20- Ligne de Trésorerie pour le budget principal :

Montant : 550 000.00€ Durée : I an maximum

Offre la mieux disante: La Ban-

que Postale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec une abstention (Marie-Paule RO-GOU) et un contre (Cécile LAPEYRE) : •AUTORISE le Maire à signer ladite proposition et à utiliser cette ligne de trésorerie pour le budget principal.

21- Urbanisme Déclaration d'intention d'aliéner :

Le point est reporté.

22- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT) :

Les élus ont eu le tableau récapitulatif en amont de la séance.

Séance levée à 19h45

pondant défense :